

La votation à Genève est un hommage au modèle français de la laïcité et un pied de nez à l'UE !

écrit par Maxime | 4 mars 2019



Merci aux 55% de Genevois qui ont rendu hommage à notre laïcité constitutionnelle et à notre loi de 1905, dont d'aucuns voudraient nous faire croire qu'elles sont « has been » face à un islam qui apporterait enfin la lumière à ces « crétins de Français » qui n'ont pas compris que le voile, c'était « in », le « top du top »...

<https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Monde/A-Genève-signes-religieux-ostentatoires-interdits-lespace-public-2019-02-11-1201001771>

La votation à Genève est un hommage au modèle français de la laïcité et un pied de nez à l'UE !

La prétendue gauche genevoise, verte notamment, en fait un caca nerveux biodégradable... Quel rapport entre la préservation de l'environnement et ce souci extrême de préserver des revendications musulmanes ? On se le demande encore...

[...]

Dans un communiqué publié le jour même du référendum, les églises catholique romaine, catholique-chrétienne et protestante du canton de Genève ont salué « l'approbation de la loi sur la laïcité de l'État » décrite comme « une avancée majeure pour la paix religieuse ».

Ces groupes chrétiens, en forte majorité à Genève, se sont toujours prononcés favorables à cette disposition qui, malgré « quelques points critiques », ouvrira la voie à I[« des avancées significatives »]i, nécessaires au contexte actuel. Le 15 janvier 2019, ce collectif des églises chrétiennes a même publié un communiqué appelant les Genevois à « accepter la loi sur la laïcité de l'État » et à I[« voter OUI ».]i

En revanche, le Réseau évangélique de Genève (REG) a déposé un recours constitutionnel contre certains points de la LLE. Le REG dénonce, entre autres, la mesure interdisant aux fonctionnaires de « signaler leur appartenance religieuse par des propos ou des signes extérieurs » dans l'espace public.

Des partis de gauche et des associations musulmanes ont dénoncé, pour leur part, un texte « contraire aux droits fondamentaux » et I[« discriminatoire »]i qui vise indirectement les musulmans. La justice doit, selon [SwissInfo](https://www.swissinfo.ch/fr/actualites/la-justice-suisse-est-attendue-avant-la-promulgation-de-la-loi-sur-la-laicite-de-l-etat) se pencher sur les recours par le REG et les Verts avant sa promulgation. « J'ai bon espoir que la justice nous donne raison, sachant que cette loi va à l'encontre de la Constitution suisse et de la Convention européenne des droits de l'homme », a indiqué la députée municipale écologiste Sabine Tiguemounine, elle-même voilée et donc directement concernée par cette loi.

[...]

https://www.saphirnews.com/A-Genève-les-fonctionnaires-et-les-elus-interdits-du-port-de-signes-religieux_a26006.html

Déjà en 2016, une « charte de la laïcité » dans les établissements d'enseignement avait fait mouche.

<http://resistancerepublicaine.com/2016/08/20/et-une-charte-de-la-laicite-a-geneve-pour-combattre-lislam/>

Les Genevois confirment leur confiance dans le modèle laïque à la française, mis à mal par la montée de la vraie extrême-droite, qui rejette les acquis du début du XXème siècle et voudrait convaincre d'erreur ceux qui continuent à les défendre. L'adoption de la laïcité, la sécularisation du droit

provoqueront le courroux divin, nous jurent certains qui vivent comme une aubaine les revendications de gens venus d'ailleurs (ou des convertis) qui n'ont pas compris que leurs coutumes ne sont pas solubles dans notre modèle ou du moins, testent devant nos juridictions le laxisme éventuel de la France, sa capacité à défendre ou non l'héritage de la Révolution française et de la Troisième république recueilli par la Cinquième.

Les Suisses ont ainsi fait honneur au citoyen genevois par excellence, Jean-Jacques Rousseau, qui a théorisé dans « Du contrat social » les limites que l'intérêt général, la considération d'autrui imposent aux droits individuels et naturels. L'Homme civilisé à l'occidentale ne peut pas se comporter comme un sauvage ne connaissant d'autres lois que la sienne propre :

[« Jean-Jacques Rousseau, dans *Du contrat social*, expose l'idée de la souveraineté populaire et la notion d'intérêt général, au bénéfice duquel chacun doit consentir à l'abandon d'une part de ses « droits naturels » – cette confrontation entre l'égalité citoyenne et la liberté individuelle « exprime la tension entre le citoyen et la personne, entre l'espace public et l'espace privé ».](#)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_la_la%C3%AFcit%C3%A9_en_France

La vivacité de la laïcité en Suisse s'oppose à l'épée de Damoclès que l'Union européenne fait peser sur la tête de la française. Celle-ci a subi un assaut intimidant lorsque la CJUE a décrété qu'en principe, les signes islamiques auraient leur place en entreprise. Si, en théorie, la sphère publique *stricto sensu* n'est pas atteinte (agents de droit public), il n'empêche que cette jurisprudence instaure un décalage entre le régime des salariés de droit privé et les agents publics qui marginalise encore davantage la situation française dans l'espace européen.

Les articles de journaux suisses montrent bien qu'en réalité, cette votation constituait un référendum sur l'islam. On voit bien en effet que l'islam a focalisé l'attention dans ce débat.

La gauche était à ce sujet divisée, ce qui montre que des gens de gauche peuvent être contre la prolifération du voile islamique, contrairement à ce que la médiocrité du « débat national » officiel tend à nous faire croire, avec son lot d'accusations d'appartenir à « l'extrême-droite ».

<https://www.letemps.ch/suisse/geneve-gauche-secharpe-laicite>

La gauche intolérante voulant imposer l'islam partout semble aussi active en Suisse qu'en France, d'ailleurs. Selon elle, l'interdiction des signes religieux dans les services publics serait discriminatoire. On est plutôt de l'opinion opposée de l'association suisse « vigilance islam » puisque toutes les religions seront concernées en droit, même si l'on sait qu'en fait, il est rare que d'autres que l'islam soient en cause (le contentieux français de ces vingt dernières années le montre bien).

<https://www.letemps.ch/suisse/geneve-laicite-terrain-republique>

On regrettera néanmoins que le Suisses aient fait preuve de trop de « politiquement correct » et se soient laissé influencer par l'interprétation que les juridictions françaises ont donnée de la Constitution en considérant que les signes religieux ne sont interdits que dans les lieux accueillant un service public.

En effet, les motifs ayant présidé à ce référendum sont clairs. Il s'agissait de « protéger la liberté de conscience, de croyance et de non-croyance, de préserver la paix religieuse et de définir le cadre approprié aux relations entre les autorités et les organisations religieuses ».

<https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Monde/A-Geneve-signes-religieux-ostentatoires-interdits-lespace-public-2019-02-11-1201001771>

Dès lors, en quoi l'atteinte à la liberté de conscience et à la paix religieuse serait-elle différente selon que le voile est porté dans un service public ou sur un lieu de travail privé, ou encore dans la rue ? C'est le fait de subir un « panneau publicitaire » en faveur d'une idéologie que la loi a entendu viser. Or, la pratique est la même dans tous les espaces publics *lato sensu*, c'est-à-dire tous ceux qui ne relèvent pas du domicile ou d'un lieu de culte.

Enfin, c'est en plus d'un pied de nez à l'UE, un pied de nez à la CEDH et à l'Autriche sa voisine : la paix religieuse est préservée par l'interdiction des signes islamiques dans les services publics, là où dans l'affaire Wolff, ces dernières ont considéré que la critique de l'islam menaçait la paix religieuse !